



Réf. Farde e-Assemblées : 2265912

**N° OJ : 113****Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019****Objet :** Contrat de Quartier Durable Les Marolles.- Opération 6.00.- «Appel aux initiatives citoyennes - Made in Marolles».- Octroi de subsidie.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 6.00 – « Appel aux initiatives citoyennes – Made in Marolles », à mener par la Cellule de Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles (Cellule C.A.R.), figure au programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sert à soutenir des initiatives locales de petite échelle répondant aux objectifs suivants :

- renforcer la cohésion sociale et/ou la convivialité dans le périmètre du CQD Les Marolles,
- renforcer l'identité de quartier dans le périmètre du CQD Les Marolles (renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté du quartier),
- animer et/ou intervenir dans l'espace public dans le périmètre du CQD Les Marolles pour le rendre plus agréable, partagé et accessible à tous,
- permettre aux habitants et aux usagers du périmètre du CQD Les Marolles d'être « acteurs » de la vie de leur quartier,
- aider les jeunes à réussir dans leurs études ;

Vu sa décision du 25 février 2019, adoptant le règlement de l'appel à initiatives (voir annexe) ;

Considérant que le 26 juin 2019, un jury s'est réuni pour évaluer les 21 propositions reçues, sur base des critères repris au règlement de l'appel à initiatives (voir annexe) ;

Considérant que suite à l'évaluation des dossiers reçus et aux compléments d'information apportés par les porteurs de projets, le jury considère que 10 candidats peuvent être sélectionnés pour un montant total de 51.613,00 EUR ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

**ARRETE :****Article 1**

Le principe d'accorder un subsidie de 51.613,00 EUR aux 10 lauréats pour l'appel aux initiatives citoyennes « Made in Marolles » du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté, à savoir :

**Article 2**

La liste des subsides nominatifs du budget 2019, est adoptée, à savoir :

- ALISON Morgan : 7.548,00 EUR,
- HIDALGO Bernado : 4.030,00 EUR,
- asbl. A Travers les Arts : 8.000,00 EUR,
- asbl. C.A.R.S. : 6.500,00 EUR (E.D. n° 19-27486),
- asbl. Habitat et Rénovation : 1.600,00 EUR,



- asbl. Les Capucines : 5.000,00 EUR,
- asbl. Le Foyer des Jeunes des Marolles : 4.875,00 EUR,
- asbl. Art et Marges Musée : 1.560,00 EUR,
- asbl. AquaponieBxl : 4.500,00 EUR,
- asbl. C.F.A. : 8.000,00 EUR.

### Article 3

La dépense, dont question à l'article 2, sera financée par la trésorerie.

### Annexes :

[Règlement de l'appel à initiatives \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[PV du jury du 26 juin 2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)